

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 10 mars 2020

L'an deux mil vingt
et le dix mars

à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTTIER Christophe, Maire.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, MM. GUYET, Mme LEMAITRE, M. BOURGERIE, M. POIGNOT, M. DELARUE, M. LEBOUVIER.

Excusé(e) s : Mme MERLET, M. GAURIER, Mme PORC, Mme RIVIERE, M. AMELOT, Mme TINOCO

Absente : Mme GIRARD

Monsieur AMELOT donne pouvoir à M. GUYET

Monsieur Dominique DELARUE est nommé secrétaire de séance.

Modification de la délibération du RIFSEEP

Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) et le RIFSEEP sont réajustés à la hausse pour le personnel communal.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable.

Amortissement de l'étude pour la restauration du Télégraphe Chappe

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur la durée d'amortissement pour la somme de 9 840 euros au compte 28031/040 et au compte 6811/042.

Ce procédé permet de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

Monsieur le Maire précise que la méthode retenue est la méthode linéaire.

Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante :

Biens	Durées d'amortissement
Etude pour la restauration de la Tour du Télégraphe Chappe	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter la durée d'amortissement telle qu'elle est indiquée dans le tableau ci-dessus.

Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les subventions qui seront versées en 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, vote les subventions suivantes pour 2020 :

Association pour la Conservation du Patrimoine	480 €
Comité des Fêtes	4000 €
Fondation du patrimoine	75 €
CAA Handball	300 €
MJC	150 €
Club de Badminton Aiglon	275 €
Association de Rugby	50 €
VC Aiglon	75 €
Gym de l'Aigle	50 €

Vote des investissements 2020

Ligne budgétaire pour l'achat d'un piano de cuisson

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'investir dans un piano de cuisson pour la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour inscrire la somme de 14 000 € à l'investissement du budget au compte 2184, chapitre 0185 pour l'achat d'un piano de cuisson pour la salle polyvalente.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 14 000 € au budget primitif 2020

**Ligne budgétaire pour
l'achat de plaques de
rue**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'investir dans des plaques de rues.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour inscrire la somme de 2 000 € à l'investissement du budget au compte 2158, chapitre 0183 pour l'achat de plaques de rues.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 2 000 € au budget primitif 2020

**Ligne budgétaire pour
l'achat de tables de
pique-niques
à l'aire de jeux**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acheter des tables de piques-niques en béton à installer sur l'aire de jeux de Doncaster.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour inscrire la somme de 4 500 € à l'investissement du budget au compte 2188, chapitre 0184.

le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire une somme de 4 500 € au budget primitif 2020

Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire ayant exposé diverses possibilités (baisse, stabilité, augmentation)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après analyse du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2020.

Taxes	Taux d'imposition	Taux d'imposition
	2019	2020
D'habitation	8.27	8.27
Foncière (bâtie)	20.31	20.31
Foncière (non bâtie)	40.64	40.64

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote POUR à l'unanimité, pour les taux des 3 taxes.

- approuve les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit : 8.27 % pour la Taxe d'Habitation, 20.31 % pour la Taxe Foncière (Bâtie) et 40.64 % pour la Taxe Foncière (Non Bâtie).

- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter sur le budget primitif, conformément à l'instruction comptable M 14 (commune).

Monsieur le Maire propose de bien vouloir équilibrer le budget primitif 2020 comme suit :

Budget principal :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	96 638.59 €	96 638.59 €
Section de fonctionnement	584 189.08 €	584 189.08 €

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal

- **ACCEPTTE** le budget primitif 2020

Schéma Directeur Pluvial (Cdc)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux pluviales. Cette convention sera signée entre la mairie et la Communauté de Communes des Pays de l'Aigle.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et donne les montants de l'estimation de la participation de la commune.

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Schéma Directeur Pluvial
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les éléments relatifs à ce dossier
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme de 6 250 € au budget primitif 2020.

Communication

Monsieur le Maire indique que suite au passage de l'électricien à la salle des fêtes, il est nécessaire de refaire les blocs de sécurité.

Monsieur le Maire informe qu'un spectacle jazz en Ouche aura lieu en novembre 2020 sur notre commune.

Tour de table

Madame LEMAITRE dit que certains parents mettent leurs mégots de cigarette dans les bacs à fleurs au lieu des cendriers. Mme LEMAITRE propose de faire une affiche.

Monsieur POIGNOT demande où en est la fibre. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a hélas pas plus d'information pour le moment sur l'état d'avancement de la fibre.
Monsieur POIGNOT remercie les membres du Conseil Municipal pour le travail effectué ensemble.

Monsieur LEBOUVIER demande si le compteur « Linky » est obligatoire. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas d'obligation mais que par la suite la relève sera payante.

Séance levée à 20 h 15